

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 229

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 229 pour emprunter la somme de 676 668 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre de la phase VIII du Programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (2011-2013)

Adoption par le conseil : 20 septembre 2011

Approbation par les personnes habiles à voter : 5 octobre 2011

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 30 novembre 2011

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 1^{er} décembre 2011.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier